

Votants : 24 – Pour : 24

Contexte

Depuis le mois de novembre, un mouvement social d'ampleur traverse le pays et ne faiblit pas. Le Gouvernement et le Président de la République n'y opposent qu'une réponse sécuritaire dans les faits, méprisante et provocatrice dans les paroles, à l'image des dernières déclarations du Président de la République. Dans une fuite en avant irresponsable, pour poursuivre un train de réformes qui n'a pour objectif que de démanteler notre modèle social, le Gouvernement se prévaut de l'accord des Français en faisant fi des conditions particulières de son élection. Le Grand Débat National semble verrouillé d'avance comme en témoignent les déclarations de plusieurs ministres qui choisissent les débats et les réponses, ces dernières ne pouvant que confirmer les grandes lignes de la politique économique et sociale du Gouvernement. La lettre aux Français diffusée dimanche soir confirme ce grossier exercice de communication : le président de la République ne reviendra pas sur les mesures déjà prises, notamment fiscales et qui sont pourtant au cœur de la contestation actuelle, n'aborde la transition écologique que du point de vue de son coût. Enfin, Emmanuel Macron profite de cette initiative pour remettre dans le débat deux thèmes que personne n'a mis au cœur du mouvement social actuel : l'immigration et la laïcité. Il s'agit pour lui de réactiver deux thèmes particulièrement clivants, propices à la désignation de boucs émissaires bien commodes pour masquer la responsabilité du gouvernement dans la situation actuelle. Les questions proposées au débat sont particulièrement orientées et ne laissent pas à la place de réelles alternatives économiques et sociales, comme en témoignent les questions relatives aux services publics, pour lesquels les Français sont amenés à désigner ceux qu'il faudrait supprimer. Moins de services publics, une politique fiscale toujours injuste, des boucs émissaires tout désignés, le Grand Débat National est à l'image de la politique du pouvoir en place. Il n'est pas anodin que les organisations syndicales ne soient nullement mentionnées dans cette lettre, pas plus que tout autre corps intermédiaires. La FSU doit produire une réponse à cette lettre rappelant ses revendications et la faire connaître.

Le mouvement de Gilets Jaunes s'enracine dans le paysage social français. Il a permis d'imposer plusieurs thématiques dans le champ médiatique, notamment celle du pouvoir d'achat, la justice fiscale et la répartition des richesses. L'amélioration du pouvoir d'achat est redevenue la première préoccupation des Français, signe de l'écho de certaines revendications des Gilets Jaunes au sein de l'opinion publique. Néanmoins, il reste toujours très hétéroclite, traversé par des contradictions dans ses revendications, parfois débordé par ses éléments les plus radicaux.

L'Éducation Nationale n'échappe pas à cette effervescence sociale, comme en témoigne l'émergence des « Stylos Rouges ». Comme les Gilets Jaunes, ce mouvement tranche avec les formes traditionnelles d'engagement : une organisation horizontale, qui se construit essentiellement en dehors des canaux habituels de communication (réseaux sociaux) et loin, voire parfois en opposition avec les organisations syndicales. Si les revendications des Stylos Rouges recoupent en bonne partie des revendications défendues de longue date par le SNES-FSU, ce mouvement rassemble également des collègues désabusés par l'action syndicale et qui n'ont pas pu trouver leur place dans les formes traditionnelles d'engagement ce qui doit nous interroger sur notre mode de fonctionnement et de construction de l'action.

Si l'émergence de ces mouvements témoigne d'une volonté d'agir et de se mobiliser, loin de l'apathie collective souvent fustigée, elle est aussi le signe d'une crise de la démocratie représentative : les corps intermédiaires ont été largement délégitimés par les gouvernements successifs, en particulier celui-ci, l'expression institutionnalisée des revendications (grève, manifestation) a été dénigrée. Dans ce contexte si particulier, il est de la responsabilité des organisations syndicales de lutte et de transformation sociale de s'impliquer dans la construction d'un mouvement social d'ampleur. C'est d'autant plus nécessaire que les mouvements en cours

mettent en avant la convergence d'intérêt entre les classes populaires paupérisées et les classes moyennes précarisées et pressurées.

Libertés Publiques

Le traitement sécuritaire des manifestations est une stratégie délibérée du Gouvernement : il s'agit clairement de faire peur et de tenter d'affaiblir la mobilisation. De nombreux manifestants mais aussi des journalistes ont été blessés parfois gravement par les forces de l'ordre. La répression policière, notamment à l'aide d'armes comme les flashball (avec souvent des tirs à hauteur de visage) ou LDB40 doit cesser. Le silence du gouvernement et du Président de la République sur ces faits est une forme d'approbation tacite insupportable. Les journalistes sont également la cible d'une minorité de manifestants, ces agressions sont tout aussi inadmissibles.

Les propos du Ministre de l'Intérieur, vendredi 11 janvier, affirmant que les manifestants seraient complices des casseurs représentent une remise en cause du droit de manifester. Les annonces d'Edouard Philippe relatives à un projet de loi anticasseurs traduisent la même volonté : celle de mettre à mal une liberté fondamentale en démocratie.

L'article 1 du projet de loi pour une École de la Confiance s'inscrit dans la même perspective de limitation des libertés : il s'agit clairement de bâillonner les personnels et d'étouffer toute tentative de contestation des mesures ministérielles.

La section académique appelle à signer et faire signer massivement la pétition initiée par la FSU « non à l'article 1 du projet de loi « école de la confiance » <https://liberte-expression.fsu.fr/>

Mais cette pétition initiée par la FSU gagnerait à ne pas être une lutte corporatiste : il s'agit bien d'un enjeu démocratique, la FSU doit donc prendre les contacts nécessaires avec des associations de défenses des droits et libertés, mais aussi des personnalités publiques, pour donner l'ampleur nécessaire à cette mobilisation.

Fonction Publique

En refusant d'accorder aux fonctionnaires la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat dont vont bénéficier les salariés du privé, le Gouvernement a montré, une fois de plus, le peu de considération qu'il porte aux agents de l'État. Le Gouvernement a encore une fois décalé les annonces relatives à la réforme des retraites, projet explosif porteur de régressions sans précédent pour les actifs et les retraités. Il maintient le calendrier de plusieurs réformes qu'il juge emblématique dont celle de la Fonction Publique. Elle est annoncée pour les prochaines semaines et les grandes lignes sont déjà connues : dans la droite lignée d'Action Publique 2022 : recours accru au contrat et donc remise en cause du statut qui est pourtant une garantie des droits et des protections individuelles et collectives, développement de la rémunération au mérite, plan de départ volontaire, remise en cause des instances de dialogue social... c'est l'esprit même d'une Fonction Publique au service de l'intérêt général, ce qui fait pourtant le sens même de nos métiers, qui est en danger.

Rentrée 2019

À la rentrée 2019, l'académie de Versailles accueillera 5676 élèves de plus qu'à la rentrée 2018, essentiellement en collège (+4159 élèves). L'administration se targue de la création de 141 emplois mais les calculs du SNES-FSU montrent qu'il n'en est rien. En supprimant près de 184 emplois qui sont transformés en HSA, anticipant de fait la modification statutaire voulue par le Ministre, ce sont en réalité près de 43 emplois qui sont supprimés. Les conséquences sont prévisibles, en collège comme en lycée : augmentation des effectifs, dégradation des conditions d'enseignement. Le post-bac est aussi touché puisque seuls 2 BTS sont ouverts, en raison de ces moyens contraints, de l'aveu même de l'Administration, alors même qu'il est nécessaire de proposer des voies d'orientation post-bac diversifiées.

La scolarisation des élèves des expatriés londoniens après le Brexit va se faire dans le cadre d'une école Européenne à Courbevoie. Le projet de loi « École de la Confiance » révèle que ces Écoles Européennes (3 à la rentrée 2019 en France) sont en réalité un prétexte pour modifier le statut des EPLE. Un nouveau statut juridique est créée : l'EPLÉI (établissement public local d'enseignement international). Il regroupe des structures du 1^{er} et du 2nd degré et vise ainsi à faciliter le changement

de statut des directeurs d'écoles, tout en permettant les échanges de services entre 1^{er} et 2nd degré, appliquant ainsi des recettes expérimentées dans l'enseignement français à l'étranger. Les collectivités territoriales ont donc un poids de plus en plus important dans le fonctionnement de l'établissement (la composition du CA est revue), et le recrutement local est facilité. Enfin, le financement privé est encouragé. Le SNES-FSU doit dénoncer la création de ce nouveau statut d'EPLE qui est un moyen détourné de remettre en cause des dispositions statutaires. Elle ouvre aussi la voie à une privatisation rampante du service public d'Éducation. La section académique interviendra auprès du Rectorat lors du CTA du 17 janvier.

La loi pour l'École de la Confiance contient d'autres dispositions problématiques comme le remplacement du CNESCO (comité national d'évaluation du système scolaire), instance jouissant d'une large indépendance, par un comité dont le Ministre nommerait 8 membres sur 10 !

L'association Teach For France qui opérait jusqu'ici dans l'académie de Créteil a changé de nom, s'appelle désormais « le choix de l'École » et a passé un accord avec les Rectorats de Créteil mais aussi Versailles et Paris. Le projet est toujours le même : se substituer à l'Etat pour sélectionner et former des enseignants, destinés à enseigner dans les collèges de l'Education Prioritaire. Il s'agit d'une forme de sous-traitance du recrutement inadmissible. Le fait que cette association n'intervienne que dans l'Education Prioritaire laisse planer le spectre d'une école à deux vitesses, où les élèves de l'Education Prioritaire ne pourraient avoir droit à des enseignements dispensés par des professionnels recrutés et formés par l'Etat. Le SNES-FSU interpellera la Rectrice lors du CTA du 17 janvier.

Lycées

Au niveau académique, deux groupes de travail permettant l'étude du projet de carte des spécialités se sont tenus ces derniers mois, à la demande du SNES-FSU. À l'issue de ces deux GT, tout confirme les analyses du SNES-FSU. Loin de lutter contre la hiérarchie des filières et des disciplines, le lycée Blanquer sacrifie les disciplines littéraires et notamment artistiques. Le projet de carte programme ainsi l'extinction des LCA (langues et civilisations de l'antiquité) puisque seuls 4 à 5 lycées par département proposeront la spécialité LCA. Le latin et le grec disparaissent donc de certains bassins et un élève qui souhaiterait suivre cette spécialité devra alors parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour suivre cet enseignement. Le Rectorat met en avant les faibles effectifs existants pour justifier les absences d'ouvertures, confirmant ainsi qu'il a une vision purement comptable de l'exercice, où il s'agit avant tout de traquer les faibles effectifs synonymes de gisements de moyens à récupérer.

Le compte n'y est pas non plus pour les spécialités artistiques : si l'existant est globalement maintenu, à l'exception de quelques spécialités qui ferment, rien n'assure que ces spécialités seront bien ouvertes. En effet, en l'état actuel des choses, les dotations se font sur la base de groupes de spécialités à 35 élèves, or, l'expérience le montre, les groupes de spécialités arts ne rassemblent jamais tant d'élèves. De l'aveu même du Rectorat, « *il faudra autoriser les établissements qui n'ont pas assez d'élèves à ne pas ouvrir une spécialité* » ! Autrement dit, la carte donne des indications, mais rien n'assure que ces spécialités ouvriront bel et bien, surtout si elles comptent moins de 35 élèves. A cela s'ajoute la politique de la région, qui dans la plupart des établissements où les spécialités artistiques sont implantées, n'attribue aucune dotation financière spécifique en dehors de certains dispositifs spécifiques. Compte tenu du coût de certaines activités liées à ces enseignements, cela revient à terme à en condamner l'existence faute de moyens.

Certains lycées sont également enfermés dans des identités prédéfinies, confirmant ainsi une forme de relégation scolaire et sociale, voire géographique.

Collèges

Les pressions relatives aux modalités d'évaluations des élèves sont toujours importantes au mépris de la liberté pédagogique des enseignants. L'inclusion se fait dans des conditions déplorables, avec une forme de culpabilisation indécente des professeurs et des AESH.

Le SNES-FSU dispose de tous les outils nécessaires pour aider les collègues à faire face aux pressions existantes, outils qui doivent être réactivés sans tarder.

Action

Les mobilisations actuelles, dans un cadre syndical ou non, reposent de plus en plus sur une forme de renvoi au local, qui contribuent à affaiblir d'une certaine manière la dimension nationale des actions à mener (DGH, actions locales lors des examens etc). Si le recours aux actions locales est un levier incontournable pour construire l'action, des perspectives nationales doivent être aussi données, avec plusieurs échéances. L'effet rebond, qui nous a si souvent fait défaut doit être anticipé, et la perspective d'une manifestation (nationale) un samedi, réunissant les personnels et les parents d'élèves pour un service public d'éducation de qualité.

— Alors que le Ministre a tracé les grandes lignes de la réforme de l'Éducation Prioritaire, et que le rapport Azéma-Mathiot sera rendu public dans quelques semaines, la section académique organisera un stage sur l'Éducation Prioritaire le jeudi 22 février, à destination des collègues de collèges et de lycées. Il s'agira de faire le point et de débattre de tous les aspects de l'Éducation Prioritaire : carte, expérimentations multiples qui font de l'Éducation Prioritaire le laboratoire des politiques éducatives en matière pédagogique comme en matière statutaire, entraves à la liberté pédagogique...

— La FSU devra, sans tarder, mener une campagne forte sur la Fonction Publique, articulant les dangers de la réforme annoncée pour les Fonctionnaires et les usagers, en lien avec la réforme territoriale. Cette campagne devra préparer une mobilisation d'ampleur dans la Fonction Publique dans les prochaines semaines.

— Dans le cadre de la préparation de rentrée, la section académique mettra à disposition des S1 tous les outils nécessaires pour intervenir en CA et construire les mobilisations locales. Un préavis de grève académique sera déposé. Les stages CA-préparation de la rentrée organisés par chaque S2 dans les prochains jours seront également un moyen de construire la mobilisation à tous les niveaux.

— La CAA appelle à multiplier les actions dans les prochaines semaines : distribution de tracts, réunion avec les parents d'élèves, actions en CA, grèves locales, réunion de S1 pour informer le plus largement possible, les personnels et les parents, de la cohérence de la politique de Blanquer, et mettre les collègues dans l'action. Trois axes devront être particulièrement mis en avant : salaires, conditions de travail (lien avec la préparation de la rentrée) et réforme du lycée.

La section académique initiera également une opération d'interpellation des députés et mettra en ligne les réponses obtenues. Toutes ces actions, relayées et médiatisées par la section académique permettront de préparer les conditions d'une grève massive le jeudi 24 janvier dans l'Éducation Nationale et ses suites nationales

— La procédure Parcoursup reprend, la CAA appelle les personnels à ne pas barrer la route de l'enseignement supérieur aux élèves et à mettre un avis favorable à tous les vœux de formations auparavant non-sélectives.

— Le SNES-FSU doit continuer à porter au sein de la FSU la perspective rapide d'une action interprofessionnelle et contribuer à sa réussite par une campagne volontarise

Retraités

Pour tenter de désamorcer la colère des retraités très présents dans le mouvement des Gilets jaunes, E. Macron a décidé d'annuler la hausse de la CSG à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les revenus inférieurs à 2000 euros (soit un revenu fiscal de référence de 22 354 euros pour une personne seule et 34 200 euros pour une couple).

Mais cette mesure n'apporte pas la réponse attendue sur le pouvoir d'achat des retraités : le calendrier retenu en retardé la mise en œuvre et les sommes versées en 2018 ne seront pas remboursées. Le financement risque de se traduire par de nouvelles dégradations. Il reste 20% des retraités qui sont toujours soumis à cette hausse dont le président a lui-même affirmé qu' « elle

n'était pas juste ». Aucune amélioration n'est annoncée pour les petites pensions déjà exonérées de CSG. Enfin, le pouvoir d'achat de tous les retraités continuera d'être amputé par la désindexation des pensions arbitrairement décidée qui assure à l'Etat une économie de 2,8Mds pour 2019 et devrait être maintenue en 2020. La nécessité d'un autre partage des richesses reste posée.

Dans le cadre des initiatives unitaires prises par le groupe des 9, le SNES appelle les retraités à poursuivre l'action en direction de l'opinion publique, des médias locaux, des élus et à préparer la journée nationale de manifestations le 31 janvier pour l'annulation de la hausse de la CSG pour tous, l'indexation et la revalorisation des pensions.

Une loi de financement de la perte d'autonomie au début de l'année 2019 reste à l'ordre du jour. Elle doit être à la hauteur des besoins urgents. Le SNES-FSU, avec le groupe des 9, revendique une prise en charge à 100% de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale et s'opposera au recours aux complémentaires.